

## **Projet de coordination nationale pour lutter à court et à long terme contre les effets négatifs de la pandémie de corona sur les travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse**

### **1. Quelle est la situation actuelle des travailleurs.euses du sexe en Suisse? Quelles sont les demandes que vous recevez de la part des personnes concernées ? Quels sont les problèmes les plus urgents?**

La situation des travailleurs et travailleuses du sexe est très difficile dans de nombreux cas. Les revenus ont déjà diminué avant le verrouillage et depuis le 17 mars ce travail est totalement interdit. Les mesures de soutien du gouvernement ne s'appliquent que lentement ou pas du tout, surtout dans ce groupe. Beaucoup de personnes qui se trouvent dans une situation incertaine et ont un besoin urgent de soutien. Elles le trouvent auprès des centres de consultation, de collègues, de (anciens) clients ou même de certains gérants ou gérantes, par exemple sous la forme d'un hébergement temporaire. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui confrontées à des questions existentielles, telles que la perte de leur logement, la pauvreté, la faim et, dans une étape ultérieure - si l'aide sociale est impliquée- les conséquences au regard du droit de séjour. La crainte de ces conséquences empêche également les travailleurs.euses du sexe de demander l'aide de l'État alors qu'ils/elles y ont droit. Mais c'est aussi une question de stigmatisation: d'une part, de nombreux.euses travailleurs.euses du sexe ne se sentent pas légitimé.e.s à demander le soutien de l'État. D'autre part, la demande de soutien, par exemple auprès d'un bureau d'aide sociale, implique la déclaration de ses activités, ce que craignent de nombreux.euses travailleurs.euses du sexe, surtout dans les petites localités.

### **2. Combien de femmes/hommes/transsexuelles sont concernés?**

On ne peut pas le dire exactement. Suite aux mesures prises par le gouvernement, beaucoup d'associations de soutien ont adapté leurs offres et leurs actions à la situation. Davantage de consultations téléphoniques et, dans certaines villes, de brèves tournées sur le terrain pour voir si quelqu'un a encore besoin d'informations et d'aide. Cependant, plusieurs petits projets n'ont pas les moyens de poursuivre leur travail de proximité et, dans certains cas, perdu le contact avec les travailleurs.euses du sexe. Néanmoins, nous connaissons de nombreux cas dans toute la Suisse qui nécessitent un soutien sous une forme ou une autre. Il s'agit des cas qui recherchent activement un soutien auprès des associations - beaucoup ont passé dans la clandestinité ou ne savent pas comment et où trouver de l'aide. Il est essentielle de (re)établir le contact avec ces derniers.

### **3. Les propriétaires de bordels sont encouragés à laisser les travailleurs.euses du sexe vivre dans les établissements. Comment ça fonctionne?**

Dans différentes villes, des associations de soutien et la police ont demandé aux propriétaires des infrastructures (salons, appartements, etc.) de continuer à fournir aux travailleurs.euses du sexe des chambres gratuites ou bon marché. Nous connaissons de nombreuses entreprises où cela fonctionne et où les travailleurs.euses du sexe sont autorisés rester. Cependant, ces personnes ont également besoin d'argent pour la nourriture ou les médicaments, ce qui est un problème pour beaucoup d'entre elles, car elles n'ont pas d'économies. Leurs gains servaient à la survie quotidienne et au soutien de leur famille. En outre, si les travailleurs.euses du sexe sont autorisés à continuer à vivre gratuitement dans une maison de prostitution - souvent dans une chambre avec un loyer très élevé en temps normal - ils/elles risquent de s'endetter (au sens, par exemple, de "devoir une faveur" ou d'"être endettés" envers les propriétaires). Un tel endettement peut conduire à une situation d'exploitation ultérieure. Il est donc essentiel de proposer des alternatives non bureaucratiques pour les travailleurs.euses du sexe afin qu'ils puissent décider librement s'ils/elles veulent ou non continuer à vivre dans un lieu de prostitution.

### **4. Quelle est la situation des gérant.es? Si leur situation financière devient difficile, il leur sera probablement aussi difficile d'accueillir les travailleurs.euses du sexe.**

On peut s'y attendre. En fait, de nombreux gérants.es craignent pour leur existence s'ils ne génèrent aucun revenu pendant une longue période. Mais pour ces questions, adressez-vous directement à eux.

### **5. Les travailleurs.euses du sexe respectent-ils l'interdiction? Je peux imaginer que plus la situation durera, plus il est probable que la demande augmentera à nouveau et que les travailleurs.euses du sexe seront tentés de gagner de l'argent malgré l'interdiction.**

Nous supposons que l'interdiction est largement respectée. De nombreux travailleurs.euses du sexe sont préoccupés par leur santé, celle de leurs proches et de leurs clients. Beaucoup respectent l'interdiction, aussi parce qu'elles ne veulent pas de problèmes avec les autorités. Cependant, les travailleurs.euses du sexe qui n'ont plus ou très peu de moyens financiers, risquent d'être tenté.e.s de travailler par nécessité, malgré les préoccupations concernant la santé. C'est particulièrement le cas si l'interdiction reste en place pendant une plus longue période - et c'est notre hypothèse. Les travailleurs.euses du sexe n'ont souvent pas de réserves comme les autres travailleurs.euses indépendant.e.s. De plus, il y a encore des sollicitations de la part des clients. Les clients qui, dans la situation actuelle, achètent encore des services sexuels sont évidemment plus disposés à prendre des risques et généralement aussi plus désagréables. Il est donc important que les travailleurs.euses du sexe, quel que soit leur permis de séjour, reçoivent un soutien rapide et simple ainsi qu'une aide d'urgence. Cela est également essentiel pour éviter autant que possible les situations de violence potentielle. Par ailleurs il est important que les sites d'annonces érotiques affichent les informations de protection. Il est essentiel que ces portails ne soient pas fermés, pour éviter que les protagonistes soient poussés dans la clandestinité, inaccessibles aux messages de prévention et de soutien. Les sites d'annonces doivent comporter des avertissements et des informations sur les solutions alternatives et l'aide aux travailleurs.euses du sexe. Diverses associations travaillent à cet égard en collaboration avec les opérateurs de sites web. En Suisse romande, il existe également le site internet interactif «Call me to play» où les travailleurs.euses du sexe et les clients peuvent trouver des informations.

#### **6. De nombreuses femmes ont pu retourner dans leur pays. Combien de travailleurs.euses du sexe se trouvent encore en Suisse et ne peuvent pas partir pour le moment?**

Il n'est pas possible de donner des chiffres exacts. Les polices cantonales pourraient éventuellement fournir des informations à ce sujet. Cependant, c'est un fait que de nombreux.euses travailleurs.euses du sexe n'ont pas réussi à rentrer et sont bloqué.e.s en Suisse. Dans de nombreux cas, ils/elles n'auraient pas non plus eu les moyens financiers pour payer un voyage de retour. En Suisse, les personnes qui n'ont pas droit à l'aide sociale peuvent demander une aide d'urgence. Cela vaut également pour les personnes en procédure d'enregistrement (séjour de 90 jours par an), ce qui est le cas de nombreux.euses travailleurs.euses du sexe des pays de l'UE/AELE. L'aide d'urgence comprend également une aide au retour, mais généralement uniquement jusqu'aux frontières du pays concerné. Voir également les points 10, 12 et 13.

#### **7. Quelle est la situation des travailleurs.euses du sexe ? Où sont-ils/elles logé.e.s? Quelles stratégies de survie ?**

(Voir aussi la question 1)

Depuis le 17 mars, les travailleurs.euses du sexe n'ont plus de revenus. Toutefois, les frais fixes de loyer, d'assurance maladie, de nourriture et de téléphone persistent. Comme de nombreux.euses travailleurs.euses du sexe vivent et travaillent au même endroit, ils/elles ne sont pas seulement menacé.e.s par la pauvreté mais également par le risque de se trouver sans logement. Celles et ceux qui habitent dans un appartement sont souvent en sous location, sans bail ou avec des arrangements à court terme qui ne permettent que peu de marge de manœuvre en cas d'arriérés de loyer. D'autres sont logés chez des connaissances, des amis, de la famille ou des clients réguliers. Et d'autres encore ne savent pas où dormir. On a besoin de logements d'urgence, ainsi que d'argent pour la nourriture, les médicaments, l'assurance maladie et d'autres choses essentielles. C'est pourquoi de nombreuses associations de soutien ont déjà lancé leurs propres appels aux dons et, dans le cadre d'un projet de coordination nationale, nous souhaitons créer un fonds d'urgence national, notamment pour soutenir les travailleurs.euses du sexe qui n'ont pas droit à la protection sociale. Ce n'est qu'ainsi que les instructions du Conseil fédéral peuvent être respectées. Un assouplissement de l'interdiction des services sexuels n'est pas attendu dans les prochaines semaines, la situation va se poursuivre et risque de s'aggraver encore, car les personnes ayant épuisé leurs économies seront dépendantes de l'aide.

#### **8. D'où vient la majorité des personnes qui exercent le travail du sexe en Suisse?**

Nous ne pouvons faire aucune déclaration représentative. En tant que projet de coordination nationale, nous fournissons du matériel d'information en hongrois, roumain, bulgare, espagnol, portugais, français et thaï. Ce sont des langues très répandues parmi les travailleurs.euses du sexe en Suisse.

#### **9. Quel est leur statut de résidence en général?**

Très différent. Suisse, B, C, procédure d'enregistrement de 90 jours, visa touristique, sans-papiers.

#### **10. Quelles sont les possibilités qui s'offrent aux travailleurs.euses du sexe s'ils doivent rester plus longtemps en Suisse sans revenus?**

Cela dépend de la situation dans laquelle ils/elles se trouvent, par exemple, du type d'autorisation de séjour, du droit au chômage partiel, de l'indemnisation pour perte de revenus ou de l'aide sociale, de la possibilité de demander une aide d'urgence, de la commune dans laquelle ils/elles vivent, etc. C'est cependant un fait que beaucoup se trouvent dans des situations précaires et ne peuvent ou n'osent pas prétendre à une aide de l'État. Ces personnes tombent à travers les mailles du filet des aides publiques et dépendent d'initiatives privées. C'est pourquoi un fonds d'urgence national est nécessaire de toute urgence pour fournir une assistance transitoire en attendant que des solutions à plus long terme soient trouvées. Quelques centres de consultation qui ont la capacité ont déjà lancé des appels à l'aide d'urgence par leur propre initiative. Mais la majorité sont trop petits et surtout trop surchargés actuellement pour lancer leur propre appel. Dans certains cantons, il n'y a aucun organisme privé ou gouvernemental actif.

### **11. Les travailleurs.euses du sexe peuvent s'inscrire au chômage partiel?**

Théoriquement oui. Cependant, les travailleurs.euses du sexe sont des travailleurs.euses indépendant.e.s au regard du droit suisse, bien que certaines administrations de certains cantons les classent comme des employés. En outre, de nombreuses personnes ne connaissent pas leurs droits en matière de chômage partiel ou de compensation pour perte de revenus, ces questions étant devenues pertinentes pour de nombreuses personnes avec la crise du Covid19. C'est pourquoi nous mettons à disposition du matériel d'information dans différentes langues afin que les travailleurs.euses du sexe puissent s'informer de manière indépendante et facile ou trouver de l'aide dans les centres de consultation.

En Suisse, la prostitution est considérée comme une forme d'activité économique légalement indépendante, et les revenus sont imposables. Les travailleurs.euses du sexe indépendant.e.s qui ont payé des cotisations d'assurance sociale peuvent donc demander une indemnisation Corona pour perte de gains auprès des institutions d'assurance sociale, tout comme les autres travailleurs.euses indépendant.e.s. Nous recevons de nombreuses demandes de travailleurs.euses du sexe qui ont besoin de soutien sur ces questions. C'est pourquoi nous avons traduit en plusieurs langues les formulaires de demande d'indemnisation pour perte de gains, afin que les travailleurs.euses du sexe, confronté.e.s à des barrières linguistiques puissent les remplir et soulager ainsi les centres de consultation.

### **12. Les travailleurs.euses du sexe ont-ils droit à une assistance sociale ou à une aide d'urgence ? Je pense ici, par exemple, au fait que certaines des personnes touchées se trouvent peut-être en Suisse en tant que touristes?**

Les personnes qui résident en Suisse ont droit à l'aide sociale. Certains bureaux d'aide sociale sont surchargés par les nombreuses demandes; d'autre part, les travailleurs.euses du sexe titulaires d'un permis B ont parfois peur de faire appel à l'aide sociale, car le fait de recevoir une aide sociale peut avoir des conséquences sur le droit de séjour. En tant que projet de coordination nationale, nous sommes en contact avec de nombreux offices cantonaux des migrations afin d'obtenir la confirmation écrite que les prestations sociales n'auront aucune influence sur les futures autorisations de séjour en raison de la crise du Covid19. À cet égard, des annonces claires et uniformes du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) seraient utiles.

Il existe un autre problème lié à l'aide sociale: pour une demande d'aide sociale, il faut remplir des formulaires et organiser des documents - cela prend du temps et n'est guère possible pour certaines personnes sans soutien.

Les personnes qui se trouvent en Suisse en tant que touristes ou dans le cadre de la procédure d'enregistrement (90 jours) ont droit à une aide d'urgence (selon l'article 12 CF) s'il n'est pas possible de retourner dans leur pays d'origine (habituellement, seul le voyage jusqu'à la frontière est pris en charge). Les conditions et l'interprétation de l'aide d'urgence est réglemantée différemment selon les cantons. Cela entraîne une inégalité de traitement. Les mesures prises ne sont souvent pas suffisantes pour garantir une existence digne aux personnes concernées. En outre, de nombreux services sociaux sont actuellement surchargés par les nombreuses demandes. Nous connaissons des bureaux d'aide sociale qui, par exemple, n'ont même pas de formulaire de demande d'aide d'urgence; nous avons également entendu parler de bureaux qui refusent les travailleurs.euses du sexe parce qu'ils considèrent leurs demandes comme illégitimes.

### **13. Comment ProCoRe peut aider? Quelles sont les offres?**

Procore compte un total de 26 organisations membres. De nombreuses organisations ont fait un travail de proximité pour les travailleurs.euses du sexe et la majorité d'entre elles ont dû arrêter - même si ce n'est pas partout. Les centres de consultation pour les travailleurs.euses du sexe sont toujours ouverts et les conseils sont donnés par téléphone. Cependant, beaucoup d'organisations ont un horaire réduit ou travaillent avec des bénévoles. Les

organisations sont financées par des dons et/ou des fonds publics et/ou privés. Beaucoup sont surchargés par l'augmentation massive des demandes.

C'est pourquoi un projet de coordination nationale visant à «combattre les effets négatifs de la pandémie du Covid19 sur les travailleurs.euses du sexe en Suisse à court et à long terme» a été lancé début avril par le FIZ centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite à Zürich, Xenia agence pour le travail du sexe à Berne, et Procure, un réseau pour la défense des droits des travailleurs.euses du sexe. Il s'agit d'une "Troubleshooter Unit". L'objectif est de mettre en place des mesures de soutien au niveau national, de fournir des informations aux centres de consultations locaux et d'assurer l'échange et la circulation de l'information.

#### **14. Quelle est la prochaine étape après la crise du Covid19?**

Nous partons du principe que même si les mesures gouvernementales seront assouplies dans un avenir proche, l'exercice du travail du sexe restera difficile pendant un certain temps. Les travailleurs.euses du sexe auront probablement besoin d'un soutien beaucoup plus longtemps que les autres travailleurs.euses indépendant.e.s ou salarié.e.s.

Pour les personnes actuellement logées chez des gérant.e.s ou des clients, la situation peut changer rapidement si elle persiste. Beaucoup seront alors dans la rue. Elles continueront à travailler par nécessité dans la précarité, éventuellement dans des endroits non autorisés, en risquant non seulement leur santé, mais aussi de lourdes amendes ou des peines de prison.

Il y a aussi des questions administratives, telles que: de nombreuses personnes qui ont travaillé ici avec un permis L ou B sont rentrées dans leur pays d'origine - mais ont oublié d'annoncer leur départ à la commune. En conséquence, elles s'endettent, car les primes d'assurance maladie ou des cotisations sociales restent dues. Cet endettement a des conséquences sur le droit de séjour. Comment pouvons-nous atteindre et informer ces personnes? Comment pouvons-nous procéder à une annulation rétroactive afin qu'aucune dette ne soit contractée? Il en va de même pour la perception de l'aide sociale: comment pouvons-nous garantir au niveau fédéral qu'un tel retrait n'a pas de conséquences au regard du droit de séjour? Et si c'est le cas? D'autres problèmes imprévus risquent d'apparaître.

De nombreuses associations craignent également que la fermeture actuelle des lieux de prostitution ne serve de précédent pour fermer des entreprises beaucoup plus longtemps que nécessaire, voire définitivement. Le fait que les travailleurs.euses du sexe soient redevables aux gérant.e.s en raison de la crise du Covid19, qui pourrait conduire à des situations d'exploitation potentielles, ne devrait pas non plus servir d'excuse pour fermer les lieux de travail érotiques. Au contraire: plus l'illégalité est grande, plus la situation est dangereuse pour les travailleurs.euses du sexe. C'est pourquoi, même après la crise, notre travail politique continu, ainsi que la sensibilisation des autorités et administrations, y compris la police, au niveau national, sont essentiels.

(Dernière version: 17.4.2020)